

Politique & Citoyenneté

(Publicité)

Annonces légales

L'Humanité est officiellement habilité pour l'année 2021, pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements : 92, 93, 94
Extrait de l'arrêté du 7 décembre 2020 (NOR : MICE2027093A) modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif et prix des annonces légales pour l'année 2021 et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.
La ligne se définit par 40 caractères, signes ou espaces de corps 6.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique
21-29 avenue du général de Gaulle - 94 038 Créteil cedex
01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation
environnementale au titre de la loi sur l'eau
dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Gagarine-
Truillot sur la commune d'Ivry-sur-Seine

Par arrêté préfectoral n°2021/03846 du 21 octobre 2021 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau déposée par l'établissement public d'aménagement « Orly Rungis Seine Amont » (EPA ORSA), dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Gagarine-Truillot sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

Cette enquête se déroulera du **lundi 15 novembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, à la mairie d'Ivry-sur-Seine - Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Nicole SOILLY, cadre supérieure de La Poste à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, à l'Hôtel de ville de la mairie d'Ivry-sur-Seine situé Esplanade Georges Marrane, 94200 IVRY-SUR-SEINE, en salle numéro 2 (4^{ème} étage) aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 15 novembre 2021 de 9h à 12h**
- **Mercredi 24 novembre 2021 de 14h à 17h**
- **Samedi 04 décembre 2021 de 9h à 12h**
- **Mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en mairie d'Ivry-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :
<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse :
<http://zacgagarinetruillot.enquetepublique.net> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne - siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à l'accueil de l'Hôtel de Ville de la mairie d'Ivry-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services et au siège de l'enquête ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse :
<http://zacgagarinetruillot.enquetepublique.net> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Mme Nicole SOILLY, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique : **zacgagarinetruillot@enquetepublique.net**

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par l'établissement public d'aménagement « Orly Rungis Seine Amont ».

L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le portail internet des services de l'État dans le Val de Marne : **<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>**